



Département de Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CCAS DE CHEVAL-BLANC

Nombre de membres :

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 8

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 03/04/2024

Date d'affichage : 09/04/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le neuf avril, à 08h30**, le Conseil d'Administration de la commune de **CHEVAL BLANC**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL**.

Étaient présents : Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, M. David LAFFORGUE, M. Rémy BARTHEYE, Mme Nadine LHENRY.

Étaient absents excusés : M. Christian MOUNIER, Mme Gaetane CATALANO-LLODES, Mme Mireille TROUSSE, Mme Gabrielle SCHEFZICK, Mme Charlotte PEPIN, M. Paul MILOT, M. Claude MORETTI, Mme Sylvie MAUREL, Mme Carine TUDELA, Mme Corinne Jeanne GOBLET, Mme Rose-Marie D'IMPERIO.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Christian MOUNIER en faveur de Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Mme Gaetane CATALANO-LLODES en faveur de M. Rémy BARTHEYE, M. Paul MILOT en faveur de Mme Nadine LHENRY, M. Claude MORETTI en faveur de M. David LAFFORGUE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 4

Secrétaire : M. Rémy BARTHEYE.

OBJET : CA-DEL-2024-006 Affectation du résultat de fonctionnement 2023 au budget 2024 du CCAS

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du budget primitif 2023 du CCAS,

Vu la délibération n° CA-DEL-2024-002 du 22 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu la délibération n° CA-DEL-2024-004 du 9 avril 2024 portant approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe du CCAS établi par le comptable public,

Vu la délibération n° CA-DEL-2024-005 du 9 avril 2024 portant approbation du compte administratif 2023 du budget annexe du CCAS établi par le Président du conseil d'administration, ordonnateur

Considérant qu'il y a lieu de préciser l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2023 qui s'élève à la somme de 37863.75 €,

Le Conseil d'administration du CCAS est invité à

- o Approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2023 comme suit :

Inscription au budget primitif 2024 du CCAS, en recettes de fonctionnement, à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la somme de 37863.75 €.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil d'administration du CCAS,

- o Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023 comme suit :

Inscription au budget primitif 2024 du CCAS, en recettes de fonctionnement, à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la somme de 37863.75 €.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Rémy BARTHEYE



La Vice-Présidente du Conseil d'administration
Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL

